

MUTATION INTER-CLUBS

SAISON 2026 - 2027

VIE FÉDÉRATIVE « Mutations » Formulaire national

Extrait du Règlement intérieur National UFOLEP

(Voté lors de l'assemblée générale d'Orléans le 25 avril 2015)

Article 10

A - Si un licencié UFOLEP de la saison sportive écoulée n'a pas renouvelé sa licence UFOLEP auprès d'une association pour une nouvelle saison sportive, ce dernier désirant changer d'association fait homologuer sa licence pour une ou plusieurs activités sportives dans l'association de son choix.

B- Pour un licencié ayant validé sa licence et souhaitant changer d'association en cours de saison sportive pour la même activité sportive, il devra joindre, à la demande d'homologation : la photocopie de la lettre recommandée qu'il aura préalablement envoyée au président de l'association quittée, ainsi que du versement des droits éventuels correspondants.

Pour la participation à des phases compétitives pour le compte de la nouvelle association, le licencié devra respecter les délais de prise de licence imposés par le règlement sportif fédéral (Article 6: les épreuves nationales de l'UFOLEP) et la réglementation technique fédérale de l'activité.

Dès lors qu'il en aura été informé, et s'il le souhaite, le président de l'association aura quinze jours pour faire parvenir au comité départemental son avis sur ce changement. En cas d'avis négatif, le comité directeur départemental pourra statuer après avoir entendu ou pris les avis du licencié et du président de l'association quittée.

En cas de décision défavorable du comité, le licencié a la possibilité de contester la décision auprès du Bureau national de l'UFOLEP qui donnera une décision sur dossier.

Cette obligation s'éteint le 31 août de la saison en cours.

Pour les licenciés mineurs, une autorisation parentale sera demandée lors de la demande d'homologation. Si le changement d'association concerne deux comités départementaux, c'est le comité quitté qui statuera.

C- En cas de mutation interfédérale prévue par une convention liant les deux fédérations, il conviendra d'en respecter les conditions.

Afin d'éviter tout problème, dans le cas d'un licencié ayant déjà validé sa licence pour la saison en cours : nous remercions de respecter la procédure ci-dessus, de compléter la page 2 et de nous retourner tous les documents accompagnés de l'ancienne licence barrée.



FORMULAIRE DE MUTATION

1/ L'intéressé

Nom : Prénom :

Date de naissance : N° de licence :

Licencié UFOLEP dans l'association :

Dans l'association UFOLEP :

Souhaite être muté pour la saison : Catégorie (en cyclo) :

Pour le (les) motif(s) suivants :

Date et signature de l'intéressé

2/ Le club quitté

Au cours de sa réunion du le comité directeur du club quitté a donné un avis

☐ favorable

☐ défavorable

à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date et signature du Président

3/ Avis du Comité Départemental UFOLEP quitté (2)

Le comité départemental UFOLEP de a donné un avis

☐ favorable

☐ défavorable

à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date et signature du président du Comité départemental UFOLEP

4/ Le club d'accueil

Le comité directeur de l'association s'est réuni le et a donné un avis

☐ favorable

☐ défavorable

à cette demande de mutation.

Motif(s) :

Date et signature du Président

5/ Le Comité Départemental UFOLEP s'est réuni le et a donné un avis

☐ favorable

☐ défavorable

à cette demande de mutation. (à communiquer à l'intéressé)

Date et signature du président du Comité départemental UFOLEP

